



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 1^{er} juillet 2020

Les comptes 2019 de la Municipalité ont été acceptés, à l'unanimité, par les membres du Conseil communal. Les comptes 2019 de la Bourgeoisie ont été acceptés, à l'unanimité, par les membres du Conseil bourgeoisial.

Le Conseil communal a nommé M. Mehdi Jusufoski-Vuissoz, domicilié à Conthey, apprenti employé de commerce pour la période 2020-2023.

Le Conseil communal a décidé d'abandonner formellement la procédure de modifications partielles du RCCZ de 2018 et de soumettre cette décision à l'approbation de l'assemblée primaire du 21 septembre prochain.

Par ailleurs, le Conseil communal a adopté la directive pour les bâtiments échelonnés ou en terrasses, remplaçant celle du 12 juin 2013. Cette nouvelle directive entre en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil communal a mandaté les bureaux AZUR Roux & Rudaz sàrl pour l'urbanisme – Transportplan pour la mobilité et Swisstain pour les impacts socioéconomiques, pour définir d'ici fin 2020 le meilleur emplacement de la future école.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise François Dubuis Carrelages SA des travaux de carrelage dans les abris STPA.

Dans le cadre de divers travaux de réfection pour le bâtiment de la halle des fêtes, le Conseil communal a adjugé ;

- les travaux de génie-civil à l'entreprise Reco Services sàrl,
- les travaux d'installations sanitaires à l'entreprise Reynard Sanitaire Ferblanterie SA,
- l'étanchéité des chéneaux à l'entreprise Reynard Sanitaire Ferblanterie SA.

Le Conseil communal a décidé de soutenir à la fois la population saviésanne et les commerces/entreprises locales en délivrant un chèque d'une valeur de CHF 50.—à chaque personne (tout âge) domiciliée à Savièse à la date du 1^{er} juillet 2020.

La validité de ce chèque s'étend du 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce chèque cumulable, transmissible mais ni remboursable, ni échangeable même en cas de perte, est valable dans tous les commerces et entreprises ayant leur siège social sur la commune de Savièse (sauf les établissements bancaires et évidemment la Municipalité de Savièse).

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par M. Valentin Debons du poste de remplaçant du responsable de la sécurité hivernale auprès de la cellule des dangers naturels de la Commune de Savièse.

Le Conseil communal a arrêté comme suit l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale qui se dérouleront le lundi 21 septembre prochain dès 19h30, au centre culturel Le Baladin.

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité
5. RCCZ - abandon du projet – acceptation
6. Retrait des PAD de Zanfleuron et de Redin - acceptation
7. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2019 de la Bourgeoisie
5. Divers

Le Conseil communal a désigné M. Sylvain Dumoulin, président, et M. Bruno Perroud, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, délégués de la Commune de Savièse pour la présenter à l'assemblée des délégués de l'association Agglo Valais central. Cette désignation est valable jusqu'au 31 décembre 2020, soit jusqu'à la fin de la présente période législative.

Pour éviter que des véhicules non autorisés soient présents dans le secteur de la zone sportive et de détente de Oure, le Conseil communal a validé la pose de la signalisation suivante :

- le signal de prescription :
2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs »
 - avec la plaque complémentaire :
« ayants droit autorisés »
- aux coordonnées suivantes : 2'593'736 – 1'122'295 / 2'593'783 – 1'122'303.

Le Conseil communal a décidé l'introduction d'e-facture pour proposer à quiconque de s'acquitter des factures de la Municipalité de Savièse par ce système de paiement. Ce système de paiement sera introduit en fin d'année 2020 voire début d'année 2021.

Le Conseil communal a validé les cartes de danger – carte de danger hydrologique, géologique et espaces réservés aux eaux et les dossiers y relatifs afin de pouvoir procéder à leur mise à l'enquête publique.

Dans le cadre de la construction du bâtiment des travaux publics, le Conseil communal a adjugé à :

- l'entreprise François Dubuis carrelages SA les travaux de carrelage,
- l'entreprise Honegger SA le nettoyage de fin de chantier

Dans le cadre de travaux d'assainissement du réseau d'irrigation à la route de Champs St-Jean (secteur des Vorgiers), le Conseil communal a adjugé à :

- l'entreprise Courtine & Héritier SA les travaux d'appareillage,
- l'entreprise Reco Services Sàrl les travaux de génie civil.

Le Conseil communal a adjugé à Skidata (Suisse) SA la fourniture, la pose ainsi que la mise en place de sa solution de stationnement pour le parking de St-Germain centre.

Dans le cadre des travaux de restauration et de mise en valeur du site du Château de la Soie, le Conseil bourgeoisial a adjugé à l'entreprise L'ABC du Bois Sàrl la fourniture et la pose d'une barrière en mélèze délimitant le chemin d'accès.

Le Conseil communal a accepté la démission présentée par Mme Catherine Bruchez.

Le Conseil communal a décidé d'annuler la cérémonie de la remise des mérites et mentions 2019, prévue le 6 septembre en la reportant en 2021 pour l'organiser avec celle des mérites et mentions 2020.

Dans l'idée d'aménager un accès piétonnier par la route communale « chemin des Râches » pour atteindre le centre commercial « COOP », le Conseil communal a donné son accord pour acheter la parcelle no 8885.